

ANNEXE IV

DÉCLARATION DU CLIENT

relative à l'usage ou aux usages spécifiques d'un précurseur d'explosif faisant l'objet de restrictions tels qu'ils sont visés dans le règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾

(à remplir en lettres capitales) (*)

Le/la soussigné(e),

Nom (client): _____

Pièce d'identité (numéro, autorité de délivrance): _____

Représentant(e) autorisé(e) de:

Entreprise (mère): _____

Numéro d'identification TVA ou autre identifiant de l'entreprise (**)/Adresse:

Activité commerciale/activité industrielle/profession: _____

Dénomination commerciale du produit	Précurseur d'explosif faisant l'objet de restrictions	n° CAS	Quantité (kg/litres)	Concentration	Usage prévu

Je soussigné(e), déclare, par la présente, que le produit commercial et la substance ou le mélange qu'il contient ne sont utilisés que pour l'usage indiqué, dans tous les cas légitime, et ne seront vendus ou livrés à un autre client que moyennant la rédaction d'une déclaration d'utilisation similaire, respectant les restrictions établies dans le règlement (UE) 2019/1148 pour la mise à disposition auprès des membres du grand public.

Signature: _____ Nom: _____

Fonction: _____ Date: _____

⁽¹⁾ Règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs, modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 et abrogeant le règlement (UE) n° 98/2013 (JO L 186 du 11.7.2019, p. 1).

(*) Vous pouvez ajouter les lignes requises dans le tableau des substances.

(**) Vous pouvez vérifier la validité du numéro d'identification TVA d'un opérateur économique au moyen du site internet VIES de la Commission. En fonction des règles nationales applicables en matière de protection des données, certains États membres fourniront aussi le nom et l'adresse associés au numéro d'identification TVA donné, tels qu'ils figurent dans les bases de données nationales.